

UNAMA

120, avenue Ledru Rollin

75 012 Paris

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Tamain Consulting

UNAMA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre syndicat, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que J'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Tamain Consulting

Le Bourg - 69 170 Valsonne - France

Tél. +33 (0)6 01 07 29 57

marc.tamain@tamainconsulting.com

www.tamainconsulting.com

794 355 016 R.C.S. Villefranche-Tarare

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon



Avec la Société EURL PROJETS ARTISANAT

- Personnes concernées :
 - ✓ Yves Roche Président de l'UNAMA et gérant de l'EURL PROJETS ARTISANAT
- Intérêt de la convention : Cette convention répond à un souci de rationalisation, de mutualisation des moyens et des services.

Convention de prestation de service

Au titre de cette convention, votre syndicat a enregistré une charge de 34 764 € TTC, soit 28 970 € HT sur l'exercice 2022.

Valsonne, le 31 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
Tamain Consulting

Marc Tamain

Tamain Consulting

Le Bourg - 69 170 Valsonne - France

Tél. +33 (0)6 01 07 29 57

marc.tamain@tamainconsulting.com

www.tamainconsulting.com

794 355 016 R.C.S. Villefranche-Tarare

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes.

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon